



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE
07440 ALBOUSSIÈRE
Tel : 04 75 58 30 64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBOUSSIÈRE**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 mai 2018

MEMBRES DU CONSEIL

En exercice	15	DATE CONVOCATION
Présents	10	28 mai 2018
Absents	1	DATE D’AFFICHAGE
Absents excusés	4	28 mai 2018
Votants	12	

L’AN DEUX MILLE DIX HUIT et le trente et un du mois de mai à 20h

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PONTON Philippe, Maire,

Présents : Mesdames BERNARD Chantal, BOZZOLAN Cécile, LEGRAND Véronique et Messieurs ASTIER Gérard, CORBIN Maxime, DUPRET Dominique, NODIN Christophe, OSMUK Virginie, PONTON Philippe, RAVAGE Raymond.

Absents excusés : M COURBIS Bernard (pouvoir PONTON Philippe), M DELARBRE Sébastien, MME GARNIER Gabrielle (pouvoir PONTON Philippe), MME LANCIAN Céline,

Absent : M GUILLOT Richard

Secrétaire de séance : DUPRET Dominique

APPROBATION DU COMPTE-RENDU :

Aucune remarque n’ayant été formulée, le compte-rendu de la séance précédente en date du 29/03/2018 est approuvé à l’unanimité.

Délibération 2018 – 032

SUBVENTIONS 2018

Il est exposé le courrier de l’association des « conjoints survivants » sollicitant l’aide de la commune pour l’année 2018,

Il est proposé de verser la somme de 150 € au titre de la subvention de participation annuelle 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le versement de la subvention de participation annuelle 2018 au montant indiqué
- Demande l'application de la présente

Délibération 2018 – 33

SUBVENTIONS 2018 – sou des écoles

Au titre de régularisations sur l'année scolaire 20172018, il est proposé :

- Le reversement d'une partie de la subvention versée par le Département de l'Ardèche à la commune, au sou des écoles, pour un montant de 897 € au titre de la classe découverte 2017.
- Le reversement d'une partie de la subvention versée par le Département de l'Ardèche à la commune, au sou des écoles, pour un montant de 1243 € au titre de la classe découverte 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve ces montants et le reversement de ces subventions,
- Demande l'application de la présente

Délibération 2018 – 034

Lancement des travaux de goudronnage – 2018

Il est exposé le tableau suivant reprenant les propositions d'intervention de la communauté de communes

ALB La Pause Molinat	2 332,60 €
ALB La Grangette Version 1 : Caniveau Grille	3 727,30 €
ALB La Grangette Version 2 : Tube annelé	3 329,70 €
ALB Chiroux le Bas	3 789,10 €
ALB Jaffumat	3 217,50 €
ALB Larzalier	596,20 €
ALB Fialaix	4 865,70 €

ALB Les Cerisiers / Les Méalyz	3 885,30 €
ALB Chemin de Chapoulier D369	3 097,50 €
Marquage – Commune	2 706,00 €
Marquage – RD 533	6 488,50 €
Route de l'école	23 528,10 €
Pont de Monépiat : sur largeur	10 675,40 €
Pont de Monépiat : trottoir	5 577,90 €
Trottoir Mairie	4 961,10 €
TOTAL (€ TTC)	82 777,90 €

Considérant la nécessité d'effectuer l'ensemble des travaux proposés dans ce tableau,

Attestant que l'enveloppe de crédit est suffisante pour réaliser les travaux chiffrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le contenu de liste des travaux de goudronnage présentée, montants et localisation,
- Autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

Délibération 2018 – 035

Accord de principe – déclassement ancienne route communale au lieu-dit Jaffumat

Après avoir exposé la situation d'acquéreurs souhaitant devenir propriétaires d'une partie de l'ancienne route communale de Lamastre à Tournon, passant entre les terrains cadastrés 00 0A 1053, 000 0A 1055 et 000 0A 1058, au lieu-dit Jaffumat ;

Le conseil Municipal,
Vu l'exposé,

Considérant que les potentiels acquéreurs s'engagent à prendre en charge tous les frais inhérents (dont l'achat de la partie de la route concernée) à cette opération de déclassement ;

Considérant qu'en contrepartie le propriétaire du terrain cadastré 000 0A 1054 s'engage à céder à la mairie d'Alboussière une partie de son terrain ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le déclassement de l'ancienne route communale
- Autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

Délibération 2018 – 036

Acquisition d'un terrain pour stocker le matériel des services techniques de la commune – DETR 2018

Après avoir exposé la nécessité d'acquérir de nouveaux locaux (plus grands) pour stocker le matériel des services techniques,

Après avoir rappelé les références cadastrales des terrains dont la commune souhaite se porter acquéreur, à savoir les parcelles AD 169 et AD 170, parcelles appartenant actuellement à la communauté de communes Rhône-Crussol,

Considérant que le coût de l'achat du terrain s'élève à 15 000 €

Considérant que des travaux de rénovation de toiture et de serrurerie sont à prévoir,

Le conseil Municipal,
Vu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'acquisition de ce terrain au montant indiqué,
-
- DIT que les crédits des travaux de rénovation sont inscrits au BP,
- Autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

Délibération 2018 – 037

cf. annexe : projet de convention 2018-2019

Signature convention « interventions musicales en milieu scolaire année 2018-2019

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse propose d'assurer pour la commune d'Alboussière des séances régulières aux pratiques musicales en faveur des établissements scolaires (maternelles et/ou primaires). Pour l'année scolaire 2018-2019 au sein de l'école publique, 3 classes seront concernées.

Le coût global de cette prestation s'élève à 1 791 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOUHAITE que l'école publique puisse bénéficier de ce projet pédagogique
- S'ENGAGE à verser la somme de 1 791 €
- AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec le Directeur du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Délibération 2018 – 038

Périscolaire/Accueil du loisir du mercredi 2017/2018 – association « La Tribu »

Il est rappelé que l'école publique d'Alboussière est revenue à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017/2018, ce qui a mis fin aux TAPS.

Il est également rappelé que la Communauté de communes Rhône Crussol a attribué au 1^{er} janvier 2018, une DSP à l'association « La Tribu » pour la mise en œuvre du contrat enfance/jeunesse dans le cadre de la compétence « petite enfance »,

Le cadre de l'enveloppe financière de la DSP qui leur a été attribuée, dans lequel s'inscrit l'accueil du loisir du mercredi, n'a pas pris en compte de l'évolution des rythmes scolaires de chaque commune concernée par l'activité de «La Tribu »,

Considérant que la décision de rétablir la semaine de 4 jours a été prise par la commune,
Considérant que le surcoût s'élève à 208.53 € par enfant,

Considérant que le nombre d'enfants accueillis s'élève à 6 pour un montant total sur la période de 1251. 18 €

Considérant que cette situation sera rétablie dès la rentrée scolaire 2018-2019 notamment par la mise en place d'un règlement

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de soutenir financièrement à hauteur de 1251.18 € pour l'année 2017-2018, l'association « La Tribu » pour l'accueil de loisir du mercredi en prenant en charge le surcoût lié aux inscriptions du mercredi par rapport à l'année précédente.

Fin de la séance = 22h15

The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large, stylized signature. In the center, there are several overlapping signatures, some appearing to be initials or names. On the right side, there are more signatures, including one that looks like 'Nodis' and another that is partially obscured. The signatures are written over a horizontal line that spans the width of the page.